

DEPARTEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES

Décision : DAJ2026-217

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

**Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;**

Vu le décret du 19 novembre 2025 ;
portant maintien du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2008-181 du 7 juillet 2008 modifiée,
relative au Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) ;

Vu le règlement intérieur du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm adopté le 6 juin 2023 ;

DECIDE :

Article 1 : Madame Dominique POUGHEON-BERTRAND est nommée au titre de membre ayant une expertise en santé publique du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) pour la période allant du 7 avril 2026 au 30 avril 2026.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 7 avril 2026.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET
DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier SAMUEL